

# Procédure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Décision	2004/0083(CNS) Procédure terminée
Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004 Voir aussi <a href="#">1991/1261(CNS)</a>	
Sujet 2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 6.40.05.01 Relations avec les pays d'Europe méridionale	
Zone géographique Saint-Marin	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>INTA</b> Commerce international	PSE <a href="#">BARÓN CRESPO Enrique</a>	31/08/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a>	Réunion <a href="#">2634</a>	Date 18/01/2005
Commission européenne	DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire	

Evénements clés			
15/04/2004	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2004)0258</a>	Résumé
15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/12/2004	Vote en commission		Résumé
03/12/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0062/2004</a>	
14/12/2004	Résultat du vote au parlement		
14/12/2004	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0078/2004</a>	Résumé
18/01/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à		

	la consultation du Parlement		
18/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2004/0083(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi <a href="#">1991/1261(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1; Traité CE (après Amsterdam) EC 133; Traité CE (après Amsterdam) EC 308
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	INTA/6/22062

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2004)0258</a>	15/04/2004	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0062/2004</a>	03/12/2004	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0078/2004</a> JO C 226 15.09.2004, p. 0020-0039 E	14/12/2004	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

<a href="#">Décision 2005/663</a> <a href="#">JO L 251 27.09.2005, p. 0001-0007</a> Résumé
---

## Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de coopération et d'union douanière adopté entre la Communauté économique européenne et St-Marin. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil portant sur l'approbation d'un accord. CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord d'union douanière avec St-Marin signé en 1991 et entré en vigueur le 1er avril 2002 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord. C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique. Le texte du protocole négocié avec St-Marin est joint à la proposition.?

## Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004

La commission a adopté le rapport de son président, M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, ES), qui approuve la conclusion du protocole de l'accord (procédure de consultation).

## Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement

Le Parlement européen a approuvé la conclusion du Protocole.

## Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint-Marin. Protocole suite à l'élargissement 2004

---

OBJECTIF : modifier le précédent accord conclu avec Saint-Marin, afin de tenir compte des nouveaux États membres en tant que parties contractantes.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/663/CE du Conseil.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision approuvant la conclusion d'un protocole à l'accord de coopération et d'union douanière avec Saint-Marin pour tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne en mai 2004. Le protocole permettra aux dix nouveaux États membres de devenir parties à cet accord, étant donné qu'ils n'étaient pas encore membres de l'Union au moment de sa signature en 1991.